

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISES-TYPES DE VHC. A MOT.

Catégorie Châssis (Voit. autocob. 1d.)	Marque M. A. N.	Désignation du type / Signe de reconnais. 515 L. 1 Empattement 4'600 cm *)	Cordoneau-type N° 1 9 6 7 / B
---	---------------------------	--	---

Moyens de reconnaissance du type "515 L.1" s/plaquette du constr. sur l'avant. Direction normale.
 N° de châssis frappé A gauche, à l'avant sur face frontale du pare-chocs et à droite s/face sup. longéron.
 N° de moteur frappé A droite, à l'avant sur bloc-moteur (au-dessus pompe à injection)
 Constructeur du châssis) MASCHINENFABRIK AUGSBURG-MUERNBERG AG., Werk München (D)
 Constructeur du moteur

MOTEUR M. A. N.	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type D. 1246 M.4 ** Genre En ligne, OHV Carburant Mazout Nombre cyl. 6 Temps 4 Alésage 112 mm. Course 140 mm. CV-impôt 42,148 Cylindrée totale 8'276 cm³ CV. frein 120 (DIN) Refroidissement eau Empl. du moteur A l'avant	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrières (Ritzel) 1. Frein A pied: A air comprimé sur toutes les roues. 2. Frein A main: Mécanique, avec servo-mécanique sur roues arrières. 3. Frein Moteur: HALLER sur échappement Frein de remorque Prise pr. freinage indirecte. Direction A vis et doigt - A droite Crochet de remorque ROCKINGER form entonnoir Nombre de vit. avant 6 Vit. en 1 ^{re} vit. 7,1 en prise dir. 66 km/h	Constructeur MAN, München (D) Genre / Forme Cabine fermée Nombre de portes 2 Nombre de places ass. Total 3 Avant 3 Milieu - Arrière - Nombre de places debout - Pour motos: Siège arrière - Sidescar -

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler avec cabine	2'720 kg.	1'990 kg.	4'710 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RC)	kg.	kg.	6'040 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	10'750 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	- kg.
Charge utile	kg.	kg.	(1) kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque)			22'500 kg.
Pneumatiques: Dimension	9.00 - 20 12 Ply		Xix/XX / doubles
Capacité de charge (par pneu 2'255 kg.) par essieu	4'510 kg.	9'020 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 / 24 Volt (4)

Phares: Marque BOSCH

Syst. antébloutissant Ampoules Bilux à cuiller 35/35 W

Feux de position 2, dans les phares 5 W

Feux rouges 2, combinés 5 W

Feux stop 2, combinés (rouges) 20 W

Eclairage du N° de contr. 1, combiné 5 W

Indicateurs de direction: Syst. 2, flèches
Avertisseur 1, électr. (1-tôn) 2, clignoteurs) av. lampe témoin

Emplacement Flèches: s/supports latér. parois cabine

Rétroviseurs: 2 à l'ext. à droite et à gauche

Clignoteurs: combinés avec feux stop.

Essuie-glace 2, électriques

DIMENSIONS

Véhicule {	avant	1'690	mm.
	arrière	1'655	mm.
Largeur hors-tout AV. 2'200 AR.		2'210	mm.
Empattement *)		4'600	mm.
Longueur hors-tout châssis		7'155	mm.
Hauteur (non chargé) cabine		2'690	mm.
Garde au sol		350	mm.
Porte à feux, arrière châssis		1'510	mm.
Crochet de remorque (haut. dep. sol)		900	mm.
Crochet de remorque (porte à feux)		1'660	mm.
Diamètre de braquage ext. gauche		18.00	m.
Diamètre de braquage ext. droite		18.00	m.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge	mm.
Largeur du pont de charge	mm.
Hauteur intérieure	mm.
Haut. du pont dep. le sol	mm.
Ridelles (hauteur)	mm.

OBSERVATIONS

- *) Empattement 4'100 mm voir attest. type No. 1967 / A
Empattement 5'200 mm voir attest. type No. 1967 / C
Avec direction avancée voir attest. type No. 1968
- ***) Préfixe "112 E1" = Allésage 112 mm
Mesure du bruit (7 m latéralement)
Au régime max. d'utilisation = 88 phone
Sortie d'échappement: à gauche, devant la roue arrière. Doit être dirigé vers l'arrière.

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (rel. RE)

- 1) Charge utile: ne doit dépasser en aucun cas:
5 tonnes pour pont normal, et
4,5 tonnes pour pont bascul. fourgon ou carr. spéciale.
- 2) Figurine: Emblème de fabrique MAN dans cercle doit être enlevé:
(Circ. DFJP du 16.3.56, Art.12 RE)
- 3) Escisse avant: doit être enlevé ou remis à l'int. du pare-chocs,
~~pour réduire le danger au cas d'une collision (Circ. DFJP du~~
~~16.3.56, Art.12 RE)~~
- 4) Equipement: Modifié ou complété lors du montage de la carrosserie
et doit être contrôlé lors de l'expertise individuelle.

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertises-types

Zurich, le 5.7.1956